

S.S.I.A.P. 2 CHEF D'ÉQUIPE SÉCURITÉ INCENDIE

DURÉE



10 jours (70 heures : Formation + examen), **12 participants maximum**.

PUBLIC



Postulants **chef d'équipe de sécurité incendie** en ERP ou en IGH.

PRÉREQUIS



Être titulaire du S.S.I.A.P.1

Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois.

Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, AFGSU en cours de validité

Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII du présent arrêté

PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet guards.fr sur la page «Planning»

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires pour encadrer une équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH :

Encadrer et former une équipe de sécurité incendie,

Former les employés à la sécurité incendie,

Diriger le poste de sécurité lors des sinistres,

Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

PROGRAMME

Rôle et missions du chef d'équipe :

Gestion de l'équipe de sécurité, organisation de séances de formation, gestion des conflits, évaluation de l'équipe, information de la hiérarchie, application des consignes de sécurité, gestion des incidents techniques, délivrance du permis de feu.

Manipulation du système de sécurité incendie :

Le système de détection incendie et le système de mise en sécurité incendie.

Hygiène et sécurité du travail :

Le Code du travail.

Le PC de sécurité en situation de crise :

Gestion du PCS, conseils techniques.

PÉDAGOGIE

La formation est basée sur une alternance de théorie et de pratique.

Matériel pédagogique et technique

Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes, SSI en fonction, PCS pédagogique, vidéo projection. Un document de référence sera remis à chaque participant.

CONDITION DE VALIDATION

Examen Final, conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié, sur 1 journée :

Théorie : QCM,

Pratique : Cours pédagogiques et gestion d'un évènement.